

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02128

Numéro SIREN : 815 154 489

Nom ou dénomination : 383

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/005198

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 107.000 euros
Siège social sis à SAINT-EGREVE (38120)
5, rue Fernand Forest – Zone Industrielle de l'Ile Brune

815 154 489 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 17 MARS 2022

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Monsieur Rémi BROCHUT, Président démissionnaire

Les Associés, à l'unanimité, prennent acte de la démission de Monsieur Rémi BROCHUT de son mandat de Président à compter de ce jour, dispensent ce dernier de la procédure de notification et du délai de préavis prévues en telle hypothèse à l'article 21.1 des statuts de la Société et décident de nommer par voie de conséquence en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée et ce à compter de ce jour :

- La société « **ABO** », Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est sis à GRENOBLE (38000) – 65, cours Jean Jaurès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 817 802 762, et représentée par Monsieur Sylvain ATTARD, Président,

La société « **ABO** » exercera ses fonctions dans les conditions fixées par l'article 21 des statuts de la Société.

La société « **ABO** », représentée par Monsieur Sylvain ATTARD, déclare, d'une part, accepter les fonctions de Président qui lui ont été conférées, et, d'autre part, qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le mandat de Président de la Société.

TROISIEME DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Bruno CASALI de son mandat de Directeur Général de la Société et des fonctions dont il était investi

Les Associés, à l'unanimité, prennent acte de la démission de Monsieur Bruno CASALI, à compter de ce jour, de son mandat de Directeur Général de la Société, et des fonctions dont il était investi, et décide de ne pourvoir à son remplacement.

QUATRIEME DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Sylvain ATTARD de son mandat de Directeur Général de la Société et des fonctions dont il était investi

Les Associés, à l'unanimité, prennent acte de la démission de Monsieur Sylvain ATTARD, à compter de ce jour, de son mandat de Directeur Général de la Société, et des fonctions dont il était investi, et décide de ne pourvoir à son remplacement.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés, à l'unanimité, confèrent tous pouvoirs au Cabinet « **PEYRET GOURGUE & Associés** », Avocats à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (38330) – 2, rue Lavoisier, pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme,

Le Président

Monsieur Rémi BROCHUT

